



Information destinée aux **médecins généralistes, gériatres, neurologues, psychiatres, et médecins exerçant en centres du sommeil, en services d'addictologie**

, en

CSAPA

(centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie), en

centres pénitentiaires

. Cette lettre est d'autre part adressée aux pharmaciens.

Le Laboratoire Roche informe l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) de l'**arrêt de la commercialisation** de la spécialité **Rohypnol 1 mg** à compter du **30 avril**

2013

pour le

modèle hospitalier

et du

30 septembre 2013

pour le

modèle ville

. Cet arrêt n'est pas lié à de nouveaux problèmes de sécurité sanitaire. A cette occasion, une lettre, rédigée en accord avec l'ANSM, a été adressée aux professionnels de santé concernés afin de les informer et leur apporter des informations importantes concernant les modalités de sevrage de cette benzodiazépine.

- Arrêt de commercialisation de ROHYPNOL® 1 mg, comprimé pelliculé sécable - Informations importantes sur les modalités de sevrage - Lettre aux professionnels de santé (19/04/2013) (478 ko)
- Arrêt de commercialisation - Fiche ROHYPNOL® 1 mg
- Fiche de surveillance renforcée du Rohypnol
- Recommandation de l'ANSM relatives à l'arrêt de molécules hypnotiques (25/07/2011) (57 ko)
- Recommandation de la HAS relatives à l'arrêt des benzodiazépines chez le sujet âgé

Rohypnol (flunitrazépam) 1 mg - Arrêt de commercialisation

Écrit par ANSM

Vendredi, 19 Avril 2013 16:32 -
